



CATÉGORIES A1/A2 DU PERMIS DE CONDUIRE

• DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION

L'évaluation de départ se déroule sur piste et comprend des échanges avec l'enseignant ainsi que des exercices pratiques à réaliser sur une moto, objet de la formation. La durée de l'évaluation de départ est d'environ 60 minutes et a pour objectif de quantifier un nombre approximatif d'heures de formation.

LES THÈMES ABORDÉS SONT LES SUIVANTS :

- Renseignements d'ordre général sur l'élève
- L'expérience de l'élève en tant qu'utilisateur de la route et son expérience de conduite sur un deux roues
- La connaissance du véhicule objet de la formation envisagée
- L'attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité
- Les habilités
- La compréhension et la mémoire de l'élève
- La perception de l'élève
- L'émotivité de l'élève

À la suite de cette évaluation, l'enseignant dresse en fonction du niveau estimé (faible, satisfaisant ou bon) une proposition de volume horaires nécessaires de formation pratique.

Cette évaluation permettra de lui proposer un parcours de formation accompagné d'une proposition chiffrée. Toutefois, ce volume estimé est susceptible d'être révisable en fonction de l'évolution et de la progression de l'élève au cours de son apprentissage.

• PROGRAMME DES COMPÉTENCES ABORDÉES LORS DE L'ÉVALUATION

1. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL

Sur la base d'un questionnaire/échange, l'enseignant demande à l'élève : son identité (nom/prénom), ses coordonnées complètes (adresse, numéro de téléphone, mail) ainsi que sa date de naissance, sa nationalité, son niveau scolaire, sa profession le cas échéant, son acuité visuelle, si une visite médicale a été réalisée et ses éventuelles incompatibilités.

2. EXPÉRIENCE DE CONDUITE

Sur la base d'un questionnaire/échange, l'élève devra indiquer à l'enseignant :

- **s'il est déjà titulaire** d'une ou plusieurs catégories de **permis de conduire** et depuis quand
- **s'il a déjà eu l'occasion de conduire une moto** et si oui combien de temps et dans quelles conditions ; s'il n'en a jamais fait, s'il est détenteur d'un vélo, un cyclo, une auto ou tout autre véhicule.

3. CONNAISSANCE DU VÉHICULE

L'enseignant questionnera l'élève sur les organes de direction (guidon, fourche...), l'embrayage, le fonctionnement de la boîte de vitesse et le système de freinage.

4. ATTITUDE À L'ÉGARD DE L'APPRENTISSAGE ET DE LA SÉCURITÉ

Sur la base d'un échange avec l'élève, l'enseignant va dresser un état des attitudes à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité notamment ses connaissances en matière de réglementation routière, sa capacité d'adaptation au partage de l'espace routier en tenant compte du véhicule sur lequel il souhaite se former et ceux des autres usagers de la route.

Par ailleurs, **l'enseignant essaiera de déterminer** si l'élève priorise la **maîtrise de la réglementation** et du véhicule à la **capacité de prévoir et d'anticiper** les difficultés et d'y faire face.

L'échange portera également sur les réelles motivations de l'élève et l'enseignant cherchera à savoir s'il existe une réelle envie de se former sur le véhicule ou s'il s'agit avant tout d'une nécessité.

5. HABILITÉS

Sur la base d'exercices réalisés sur piste, l'enseignant va évaluer la capacité de l'élève à s'installer sur la moto, à effectuer des **démarrages/arrêts** (après démonstration commentée de l'enseignant) et à **tenir en équilibre** sur la moto.

Les résultats de l'élève seront catégorisés sur la fiche d'évaluation par « faible », « satisfaisant » ou « bon ».

6. COMPRÉHENSION ET MÉMOIRE

La compréhension de l'élève sera évaluée en tenant compte des éventuelles explications ou démonstrations supplémentaires que l'enseignant a dû apporter lors des exercices d'habiletés (rapidité de compréhension).

L'évaluation de mémorisation porte sur la capacité qu'à l'élève à mémoriser et reprendre les informations et les conseils de l'enseignant lors des exercices pratiques.

7. PERCEPTION

Les capacités perceptives de l'élève sont évaluées au cours d'exercices de conduite. L'enseignant évaluera son **sens de la trajectoire** et la prise en compte du **gabarit du véhicule**, la **direction du regard**, sa **capacité d'observation** de l'environnement et son **sens de l'orientation**.

8. ÉMOTIVITÉ

L'émotivité sera évaluée tout au long de l'évaluation de l'élève en tenant compte **de l'ensemble de ses réactions** (paroles, gestes, attitudes à l'égard des autres élèves et/ou de l'enseignant) et **crispations**.